

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CYBER-BASE – ISAAC ASIMOV

La commune de Val-de-Reuil met à disposition du public un espace informatique équipé en réseau et ouvert sur l'INTERNET, dénommé Cyber-Base Isaac Asimov, dans un but de sensibilisation et de perfectionnement aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'accès à la Cyber-Base se fait sous le contrôle de l'animateur du site et dans les règles indiquées ci-dessous ; règles connues de l'utilisateur lors de son entrée dans les locaux et indiquées de façon permanente sur le panneau d'affichage extérieur et sur le point information à l'intérieur des locaux de la Cyber-base.

Article 1 : Objet du règlement

Le règlement définit les conditions d'utilisation des locaux matériels de la Cyber-Base.

Article 2 : Conditions d'accès

Les usagers devront se conformer aux horaires d'ouverture, tarifs et règles d'utilisation de l'espace multimédia. L'animateur se réserve le droit de refuser l'accès à la Cyber-base à toute personne qui ne respecterait pas le règlement intérieur.

Article 3 : Modalités d'inscription et de réservation

La Cyber-base est accessible à toute personne ayant souscrit une inscription préalable auprès de l'animateur. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour réaliser une inscription, soumise à autorisation parentale pour les mineurs. Tout enfant de dix ans ou moins devra impérativement être accompagné d'un adulte. Il est possible de réserver un poste informatique deux heures durant au moins 24 heures à l'avance auprès de l'animateur de la Cyber-base. Tout retard de plus de 15 minutes entraînera l'annulation de la réservation.

Article 4 : Adhésion et tarifs

Les tarifs sont arrêtés par délibération du Conseil Municipal et sont affichés de façon permanente à l'intérieur des locaux de la Cyber-base. Dès son inscription et le paiement de son abonnement, l'utilisateur se verra remettre une carte d'adhérent. A cette occasion, l'utilisateur se verra offrir deux heures de connexion. Ces deux heures épuisées, l'utilisateur peut réapprovisionner son compte en temps de connexion selon les tarifs en vigueur au sein de la Cyber-base.

La carte est valable un an à compter de la date de souscription et doit être renouvelée à échéance. En cas de perte ou de vol de cette carte, l'utilisateur devra s'acquitter des frais de délivrance d'une seconde carte, déterminée par le Conseil Municipal.

Article 5 : Règles de fonctionnement

- Il est interdit de fumer, boire, manger et faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de l'établissement.
- Une tenue vestimentaire décente est exigée.
- L'usage de lecteurs sonores doit être fait de manière à n'occasionner aucune gêne auprès des autres usagers. L'usage de téléphone portable est interdit dans l'enceinte de la Cyber-base.
- Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou incompatible avec une utilisation optimale des équipements pourront être exclues de la Cyber-base.
- La responsabilité de la Cyber-base ne pourra être retenue en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

Pour l'utilisation du matériel

- L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel sur les ordinateurs, les périphériques, le mobilier et l'espace, causé par lui-même dans l'enceinte de la Cyber-base. Sa responsabilité civile pourra, le cas échéant, être mise en cause et l'utilisateur pourra être amené à verser des indemnités.
- Aucun piratage informatique n'est toléré (téléchargement ou apport personnel de programmes, logiciels, modification de la configuration des ordinateurs, usurpation d'identité, vandalisme informatique, ...). L'utilisateur s'oblige à respecter la législation en vigueur et s'interdit toute diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte au droit d'un tiers ou d'une infraction (contenu discriminatoire, pornographique, terroriste, ...). L'utilisateur allant à l'encontre d'une bonne utilisation du matériel pourra se voir exclu de la Cyber-base.
- Les revues et CD-ROM disponibles à la Cyber-base seront uniquement consultables sur place.

Pour l'utilisation du réseau internet

- L'utilisateur reconnaît que les données disponibles sur le réseau internet peuvent être réglementées en termes d'usage et protégées par le code de la propriété intellectuelle.
- L'utilisateur est le seul responsable de l'usage et de la validité des données, services qu'il consulte librement, interroge, modifie et transfère sur l'Internet.
- La Cyber-base ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la validité des informations consultées et de la fiabilité de la transmission des données, temps d'accès, éventuelles restrictions d'accès sur les réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés à l'Internet.

Surveillance

- Les animateurs se réservent le droit de contrôler l'historique des visites effectuées par les usagers.
- Les animateurs peuvent à tout moment visualiser les écrans des usagers pour s'assurer du respect d'utilisation du matériel et du réseau internet.